

LES FICHIERS ENTOMOLOGIQUES

par Roger MÉTAYE

Pour étudier la répartition géographique d'une espèce ou dresser l'inventaire spécifique d'une région : commune, canton, massif forestier ou parc naturel, tout entomologiste doit consulter sa collection et la documentation qu'il possède. Le plus souvent, il lui faut sortir de nombreuses boîtes et aussi chercher dans plusieurs dossiers pour retrouver les renseignements utiles.

En revanche, s'il est en possession de deux ou trois fichiers, ces opérations ne sont plus nécessaires; toutes les données dont il a besoin sont à portée de la main, déjà groupées et classées dans un ordre systématique ou alphabétique. Les études sont plus complètes aussi, car il est possible d'inclure dans tout fichier des informations complémentaires prises dans la littérature entomologique, dans d'autres collections ou communiquées par des collègues.

La préparation de plusieurs fichiers est certes un travail fastidieux, mais, en procédant méthodiquement, ce travail devient plus agréable et le temps gagné est considérable.

Le principe en est le suivant : établir un original dont on fait des copies, autant que de fichiers à préparer.

LA FICHE

Présentation

La fiche est au format : 148,5 mm x 51 mm (exactement 50,9 mm).

Les divers éléments portés sur la fiche (fig. 1) représentent 3 lignes, éventuellement quatre, et sont inscrits dans l'ordre suivant :

1. Numéro, nom de l'espèce; code administratif, nom de la commune,
2. Lieu de récolte (coordonnées), altitude,
3. Date de récolte (station), nom du récolteur ...
4. Référence bibliographique ou autre.

2938	rhamni	10 13 223	Marcilly-le-Hayer
bois l'Abbesse (697 2366), 220 m,			
29 juin 1983 (10), obs.			

Fig. 1. - Une fiche individuelle.

Tous les éléments portés sur la fiche sont utiles et il ne semble guère possible d'en supprimer. Toutefois, certains peuvent manquer comme, par exemple, le lieu de récolte, l'altitude, la station ... sans trop gêner le classement des fiches.

- Numéro et nom de l'espèce. - Ils correspondent à ceux de la Liste systématique et synonymique de P. LERAUT (1980). Le numéro, indispensable, permet le classement des fiches dans l'ordre systématique.

- Code administratif et nom de la commune. - C'est le numéro de code INSEE dont, seuls, figurent les codes département, canton et commune. Ces divers codes permettaient, à l'origine, le classement alphabétique, mais par suite de remaniements administratifs, cet ordre s'est trouvé plus ou moins perturbé.

Ainsi, la commune de Val-d'Orvin, résultat de la fusion de trois communes dont le chef-lieu est Bourdenay, a pour code 054. Or, Val-d'Orvin, pour être à sa place alphabétique devrait avoir un numéro compris entre 391 et 392, soit 391,5. Celui-ci sera porté sur la fiche comme suit : 10 13 054 (391,5) Val-d'Orvin.

La localisation d'une récolte est un point important. En effet, de nombreux entomologistes se contentent d'indiquer le nom de la localité la plus proche. En fait, ce qu'il faut donner, c'est le nom de la commune dans laquelle se situe le lieu de récolte. Il est donc indispensable de consulter les cartes de l'IGN, telles que celles de la série Verte, à 1 : 100 000, où les limites des communes sont clairement figurées. En cas de doute, il faudra se reporter à des cartes plus détaillées.

- Lieu de récolte et coordonnées. - Les coordonnées sont exprimées dans le système Lambert II étendu (valeurs de x et de y) et représentent la maille kilométrique.

Tout autre système (UTM, grades) peut être adopté, au gré de chacun. Mais il est à noter que le Lambert II étendu est plus pratique car c'est un système orthonormé, dont toutes les coordonnées sont positives. Le repérage est donc facile et tout risque d'erreur est écarté. Il est toujours possible de le convertir en coordonnées grades ou UTM pour une cartographie européenne.

- Date et autres mentions. - Les mentions qui suivent la date sont laissées à l'initiative de chacun. Personnellement, j'indique : un numéro de station, entre parenthèses, qui correspond à mes notes de chasse; observé, capturé ou en collection; éventuellement, le nombre d'exemplaires de chaque sexe ...

- Référence bibliographique ou autre. - Quand il s'agit de données prises dans une autre collection ou relevées dans la littérature, il faut en préciser l'origine :

20 juin 1942 (P. Viette)

Coll. Mus. Paris

pour une espèce figurant dans une collection;

25 avril 1886 (P. Portier)

JOURDHEUILLE, 1889 : 130

pour une espèce citée dans un ouvrage;

7 juin 1950 (J. Plantrou)

Rev. fr. Lép., 13 (9-10), 1951 : 129

pour une espèce signalée dans un périodique.

Préparation

L'original, qui servira à l'exécution de copies, est préparé sur une feuille au format DIN A5 (la moitié d'une feuille 21 x 29,7 cm) tenue dans le sens de la hauteur.

Cet original comprend une série de quatre fiches (fig. 2). Il est manuscrit ou, ce qui est préférable, dactylographié.

3005 galathea	10 13 186 Laines-aux-Bois
Beauregard (721 2361), 200 m, 29 juin 1983 (1), obs.	
2938 rhamni	10 13 223 Marcilly-le-Hayer
bois l'Abbesse (697 2366), 220 m, 29 juin 1983 (10), obs.	
3119 argyrognomon	10 13 410 Villadin
bois de Villadin (699 2368), 260 m, 29 juin 1983 (13), 1 ♀	
3119 argyrognomon	10 13 054 (391.5) Val-d'Orvin
la Garenne (692 2371), 135 m, 29 juin 1983 (15), 1 ♂	

Fig. 2. - Série de 4 fiches sur feuille A5.

- manuscrit - Utiliser du papier de grammage faible (60 g). Placer la feuille sur un papier réglé pour guider l'écriture. Prévoir 4 lignes d'écriture par fiches.

- dactylographié - Utiliser du papier de grammage moyen (80 g). Au préalable, s'assurer que la machine à écrire présente un réglage d'interligne conforme aux normes actuelles, soit 6,36 mm pour l'interligne 1½. Cet interligne répété 8 fois détermine un intervalle de : $6,36 \text{ mm} \times 8 = 50,88 \text{ mm}$, ce qui correspond à la largeur exacte de la fiche.

Le bord supérieur de la première fiche se situera donc à : $210 \text{ mm} - (50,88 \text{ mm} \times 4) = 6,48 \text{ mm}$, soit 6,5 mm du bord supérieur de la feuille A5.

La première ligne d'écriture est alors placée à 13 mm du bord de la feuille (fig. 3); l'interligne $1\frac{1}{2}$ est ensuite répété successivement :

- 2 fois (2e ligne)
- 1 fois (3e ligne)
- 5 fois (1re ligne de la 2e fiche)
- et ainsi de suite.

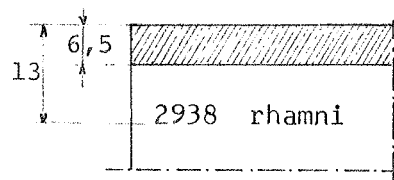


Fig. 3. - Début de fiche.

Pour un interligne déterminé, et en fonction du nombre de lignes de la fiche (3 ou 4), le tableau ci-après indique le nombre de répétitions.

Interligne	1		$*1\frac{1}{2}$		2	
	a	b	a	b	a	b
Répétitions	3	3	2	2	2	2
	2	2	1	1	1	1
	7	2	5	1	3	1
		5		4		2
Total	12	12	8	8	6	6

a = 3 lignes
b = 4 lignes

*Interligne recommandé

Reproduction

Lorsque les originaux sont prêts, on procède au tirage des copies, en autant d'exemplaires que de fichiers prévus.

Deux originaux A5, placés côte à côte, permettent le tirage sur une feuille A4 (21 x 29,7 cm). Utiliser un papier de 80 à 100 g, ou davantage, selon les possibilités du copieur; mais, pratiquement, le 80 g est suffisant.

Pendant le tirage, ne pas laisser s'entasser les copies; il est préférable de les grouper par paquets correspondant à chacun des fichiers.

Calibrage

Avant de calibrer les fiches, les copies A4 sont coupées par moitié de manière à retrouver le format A5 de l'original.

Les fiches sont ensuite séparées au massicot ou, à défaut, à l'aide d'un calibre, facile à construire.

Sur une plaque de base (verre, carton ou isorel), coller une baguette (10 x 10 mm) contre laquelle viendront s'appuyer les feuilles et le calibre (fig. 4). Le calibre proprement dit est une plaquette de bois dur ou de métal, de 3 à 4 mm d'épaisseur et de 50,9 mm de largeur.

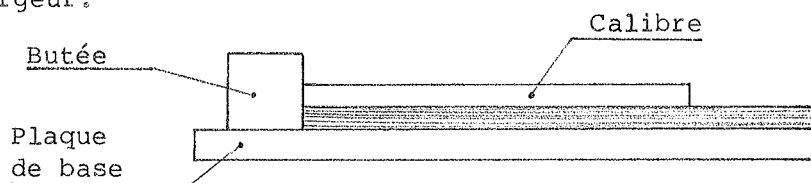


Fig. 4. - Calibrage des fiches.

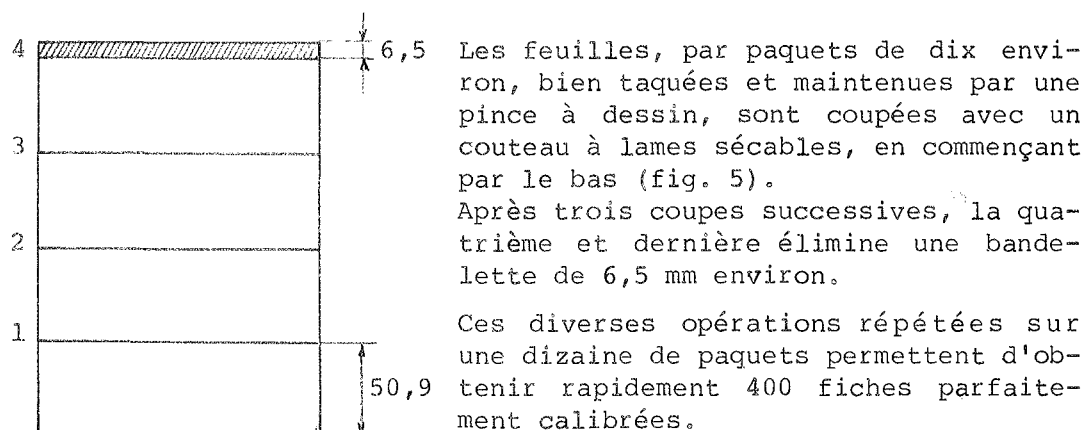


Fig. 5. - Séparation des fiches.

LES FICHIERS

Classement

Les fiches sont classées d'après les divers éléments qu'elles comportent.

On distingue deux catégories de fichiers :

- les uns permettant d'établir la répartition géographique d'une espèce donnée;
- les autres servant à dresser la liste des espèces se trouvant dans un espace déterminé : biotope, commune, canton, parc ...

Les premiers comprennent :

- le fichier systématique - à classement numérique;
- le fichier espèces - à classement alphabétique.

Le côté pratique du fichier espèces est indéniable; toutefois, il est préférable d'utiliser le fichier systématique.

Les seconds, beaucoup plus variés, ne peuvent être tous retenus. Cependant, il faut citer, entre autres :

- le fichier cantons - à classement numérique, donc alphabétique;
- le fichier communes - idem;
- le fichier parcs;
- le fichier mailles - à classement numérique;

....

De tous ces fichiers, il semble utile de retenir :

- le fichier systématique
- le fichier cantons (ou communes)
- le fichier mailles (éventuellement)

Les seuls éléments qui interviennent dans le classement des fiches sont pris dans un certain ordre selon les fichiers.

Fichier systématique

D'abord le numéro de l'espèce.

Ensuite : code département - code commune;
lieu de récolte (alphabétique);
date (chronologique)

On ne tiendra compte ni du code canton, ni des coordonnées.

Fichier cantons

D'abord le code département, puis le code canton.

Ensuite : numéro d'espèce - code commune;
lieu de récolte (alphabétique);
date (chronologique).

Les coordonnées n'interviennent pas dans le classement des fiches.

Fichier mailles

D'abord les coordonnées : maille myriamétrique, puis kilométrique. Mais, au préalable, une explication s'avère nécessaire.

Soit, par exemple, la maille 697 2365 (fig. 6).

Elle est située dans la maille myriamétrique* 69 236, et les chiffres kilométriques sont 7 et 5, ce qui donne : 69 236 - 75.

Ensuite : numéro de l'espèce - commune;
lieu de récolte (alphabétique);
date (chronologique).

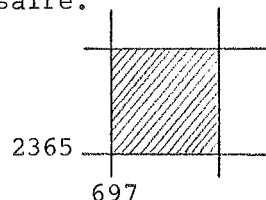


Fig. 6. - Maille
de 1 km x 1 km

*myriamètre = 10 000 m

Rangement

Pour faciliter la consultation du fichier, il faudra prévoir des fiches intercalaires (125 g) de couleur, au format : 148 mm x 58 mm.

Les fiches seront rangées dans des tiroirs de : 150 mm x 60 mm, profondeur 200 mm, pouvant contenir environ 1700 fiches (en 80 g). Deux tiroirs superposés formeront un élément de capacité 3400 fiches.

Un ensemble de 6 éléments, peu encombrant, puisque de dimensions : largeur = 30 cm, hauteur = 36 cm, profondeur = 20 cm, autorisera le classement de 20 000 fiches environ.

307, rue du Fbg-Croncels, 10000 Troyes

INFORMATION

La demande d'adhésion de la commune de Courteranges au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a été acceptée par le Comité Syndical du Parc, ce qui porte à 47 le nombre de ses communes adhérentes.

Nouv. brèves des Parcs nat. rég.
nov. -déc., 1983 : 8.